



**DESTINATAIRE** : \*\*\*\*\*

**EXPÉDITEUR** : \*\*\*\*\*  
DIRECTION DE L'INTERPRÉTATION RELATIVE AUX MANDATAIRES ET  
AUX FIDUCIES

**DATE** : LE 11 MARS 2022

**OBJET** : **STAGIAIRES POSTDOCTORAUX**  
**N/RÉF. : 20-051601-003**

---

La présente fait suite à la demande que vous nous avez adressée \*\*\*\*\* relativement au sujet mentionné en rubrique. De façon plus particulière, il s'agit de déterminer la nature des montants versés aux stagiaires postdoctoraux, ci-après « SPD », par \*\*\*\*\*, ci-après « Université ».

## LES FAITS

Selon les informations portées à notre connaissance, l'Université distingue quatre catégories de SPD<sup>1</sup> :

- Groupe 1 : le SPD bénéficiant d'une bourse provenant d'un organisme externe ou \*\*\*\*\* qui représente \*\*\*\*\* % de son financement et dont les fonds ne sont pas administrés par l'Université. Le SPD est un étudiant.
- Groupe 2 : le SPD bénéficiant d'une bourse nominative qui représente \*\*\*\*\* % de son financement et dont les fonds sont administrés par l'Université. Le SPD est un étudiant.
- Groupe 3 : le SPD bénéficiant d'un financement qui provient à plus de \*\*\*\*\* % d'un fonds de recherche de l'Université. Le SPD est un employé et le salaire, les avantages et les conditions de travail sont régis par une convention collective.

---

<sup>1</sup> \*\*\*\*\*.

- 
- Groupe 4 : le SPD bénéficiant d'un financement qui provient à \*\*\*\*\* % ou moins d'un fonds de recherche de l'Université. Le SPD est un employé sans toutefois être syndiqué<sup>2</sup>.

L'Université résume la classification des SPD de la manière suivante : \*\*\*\*\*.

Vous soumettez les faits suivants \*\*\*\*\* :

- L'Université accueille régulièrement des SPD qui souhaitent parachever leur préparation à une carrière de chercheur en acquérant une expertise dans un domaine de recherche spécialisé ou dans un domaine complémentaire à leur formation.
- Un candidat postdoctoral doit avoir obtenu depuis moins de cinq ans son doctorat ou l'équivalent.
- Le choix du candidat doit être approuvé par le président ou le directeur du département/unité académique ou du doyen des facultés à département unique.
- Une lettre d'engagement est signée par le SPD, le professeur superviseur et \*\*\*\*\*<sup>3</sup>. Celle-ci est rédigée par le superviseur.
- Une copie signée de la lettre d'engagement doit être soumise à l'inscription. Toute prolongation de la période initiale de nomination mentionnée dans la lettre nécessite une nouvelle lettre préparée et signée par toutes les parties.
- La lettre d'engagement contient les informations suivantes : la période de nomination postdoctorale, les responsabilités spécifiques du SPD et du professeur superviseur, le montant et la ou les sources du financement, les modalités et les conditions de tout congé autorisé pour des raisons de santé, parentales et familiales<sup>4</sup>.
- La source de financement peut provenir de diverses sources (externes ou internes).

---

<sup>2</sup> Dans la mesure où les critères de l'Université sont rencontrés, le SPD bénéficie des mêmes avantages que le SPD du Groupe 3.

<sup>3</sup> Vous soumettez deux exemples de \*\*\*\*\*.

<sup>4</sup> Pour un SPD-médecin spécialiste, la lettre d'entente doit préciser que le rendez-vous postdoctoral n'impliquera aucun service clinique aux patients hospitalisés ou médicaux ou toute forme de pratique médicale dans n'importe quel contexte.

- 
- L'allocation annuelle minimale établie par l'Université est de \*\*\*\*\* \$<sup>5</sup>.
  - Le dossier d'inscription du candidat doit comprendre les documents suivants : un formulaire d'inscription postdoctorale signé par le candidat et le professeur superviseur, une copie de la lettre d'engagement et une copie du certificat de naissance canadien, du certificat de citoyenneté canadienne ou de la carte de résident permanent<sup>6</sup>.
  - L'Université attribue un identifiant au SPD qui pourra demander une carte d'identité pour pouvoir accéder à des avantages, des services et des ressources offerts aux SPD.
  - Le SPD débute son stage sous l'encadrement et la supervision d'un professeur.

Le professeur superviseur qui accepte un SPD s'engage :

- à fournir des ressources financières et physiques adéquates pour soutenir la recherche;
- à veiller à ce que le SPD comprenne et suive les pratiques standards de recherche pour la discipline;
- à veiller à ce que le SPD reçoive une instruction appropriée et adéquate dans tous les aspects de la conduite du projet de recherche;
- à fournir une orientation et un mentorat appropriés au SPD afin d'acquérir des compétences techniques et intellectuelles dans le domaine de spécialisation;
- à encourager l'augmentation progressive du niveau de responsabilité et d'indépendance;
- à fournir des conseils et des opportunités pour le SPD de mettre en pratique ses compétences professionnelles;

---

<sup>5</sup> Le SPD doit être assuré d'un soutien financier autre que personnel au moment de sa nomination.

<sup>6</sup> Une copie du permis de travail pour un SPD international (l'Université comme employeur).

- 
- à discuter des attentes concernant la charge de travail et les responsabilités, les interactions avec les autres employés, horaires, fréquence des réunions, déplacements, etc.;
  - à fournir un environnement et des conditions de travail sûrs.

Quant au SPD, il est responsable :

- de participer à des séminaires et à des conférences, d'interagir avec des collègues et de suivre les progrès des connaissances dans le domaine de la spécialisation et des disciplines connexes;
- d'informer le superviseur des absences, des circonstances affectant les performances, etc.;
- de laisser au superviseur les cahiers, données, fichiers électroniques et documents de recherche originaux. Le SPD peut conserver des copies et avoir un accès continu aux documents de recherche générés par ses recherches;
- de retourner toutes les cartes d'identité, clés, laissez-passer, etc. au fonctionnaire compétent.

Dans la section « Foire aux questions » du site Internet de l'Université, il est écrit :

Question : Les postdoctoraux bénéficient-ils des avantages à l'Université?

Réponse : \*\*\*\*\*

Question : Pour les postdoctoraux qui reçoivent des fonds de l'Université, pourquoi devons-nous appliquer les retenues sur la paie des employés à la totalité de leurs revenus, plutôt que seulement leurs revenus des fonds de l'Université?

Réponse : \*\*\*\*\*

Finalement, vous nous transmettez les documents suivants :

- \*\*\*\*\*;
- \*\*\*\*\*;

- 
- \*\*\*\*\*;
  - \*\*\*\*\*;
  - \*\*\*\*\*;
  - \*\*\*\*\*;
  - \*\*\*\*\*;
  - \*\*\*\*\*;
  - \*\*\*\*\*;
  - Entente sur l'administration des subventions et des bourses des organismes par les établissements de recherche (Gouvernement du Canada).

## QUESTION

Vous nous demandez si les SPD de l'Université doivent être considérés comme des employés ou comme des étudiants et, conséquemment, si les montants qui leur sont versés par l'Université se qualifient de salaires ou de bourses.

## ANALYSE

Les montants reçus à titre de bourses d'études ou de perfectionnement doivent être inclus au revenu conformément au paragraphe g de l'article 312 de la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3), ci-après « LI ». Toutefois, le paragraphe c.0.1 de l'article 725 de la LI prévoit la déduction des montants reçus à titre de bourses d'études ou de perfectionnement. La qualification des montants versés à titre de bourse plutôt que de salaire procure ainsi un avantage fiscal indéniable pour son bénéficiaire.

Aux fins d'établir à quel titre un montant est versé à un étudiant, la relation professeur-étudiant doit être analysée pour déterminer la présence ou non d'un lien de subordination dans l'exécution du stage.

Pour ce faire, nous devons identifier la caractéristique dominante des montants versés, et ce, conformément à une interprétation précédente<sup>7</sup>.

Dans le document intitulé \*\*\*\*\*, il est écrit : \*\*\*\*\*.

L'Université mentionne aussi que \*\*\*\*\*.

---

<sup>7</sup> REVENU QUÉBEC, Lettre d'interprétation 20-051601-001, « Statut fiscal des stagiaires postdoctoraux », 9 février 2021.

---

Nous concluons qu'un candidat à un stage postdoctoral à l'Université peut soit soumettre un projet de recherche qui lui est propre, soit participer à un projet de recherche d'un professeur.

### **Groupe 1**

Selon les documents consultés et les informations transmises, le SPD du Groupe 1 bénéficie d'une bourse provenant d'un organisme subventionnaire externe ou \*\*\*\*\* constituant un soutien financier et dont les fonds ne sont pas administrés par l'Université.

Puisque les montants ne sont pas versés par l'Université, il n'y a pas lieu d'identifier la caractéristique dominante des montants versés. Le SPD est un étudiant.

### **Groupe 2**

Selon les documents consultés et les informations transmises, le SPD du Groupe 2 bénéficie d'une bourse nominative provenant d'un organisme subventionnaire externe constituant un soutien financier et dont les fonds sont administrés par l'Université.

Pour identifier la caractéristique dominante des montants versés, nous devons notamment déterminer qui a élaboré le projet de recherche, quels sont les objectifs de celui-ci et à qui profitera principalement les conclusions et les résultats. Par ailleurs, les conditions d'octroi du financement et le rôle de l'organisme subventionnaire et de l'organisme partenaire sont aussi des éléments pertinents. La détermination du statut d'employé ou de boursier d'un SPD doit être faite suivant l'ensemble des faits propres à son dossier.

Suivant la classification faite par l'Université, le projet de recherche du SPD est uniquement financé par un organisme subventionnaire externe qui lui accorde une bourse nominative. Bien que, à des fins de gestion, les fonds provenant de l'organisme externe puissent être confondus avec les fonds de recherche propres à l'Université, il est possible d'associer les montants versés au SPD à un projet de recherche pour lequel l'organisme a spécifiquement accordé du financement suivant ses conditions d'octroi. C'est un indice que la caractéristique dominante des montants versés est qu'ils constituent un soutien financier aux études.

---

Deux cas d'espèce sont présentés pour illustrer les caractéristiques des SPD du Groupe 2.

*SPD* – \*\*\*\*\*

Suivant sa lettre d'engagement, le SPD recevra \*\*\*\*\* \$ du Programme de bourses postdoctorales \*\*\*\*\*, ci-après « Programme », qui est administré par les trois organismes subventionnaires de la recherche du Canada<sup>8</sup>. L'objectif du Programme est d'attirer et de retenir les meilleurs chercheurs postdoctoraux, au niveau national et international, de leur permettre de développer leur potentiel de chef de file et de les positionner pour qu'ils réussissent comme futurs chefs de file en recherche<sup>9</sup>.

Le Programme attribue annuellement \*\*\*\*\* bourses d'une durée de deux ans<sup>10</sup>. La bourse est une allocation accordée au chercheur postdoctoral lui-même et elle est versée soit par l'intermédiaire de l'établissement d'accueil, soit directement au SPD.

La demande de bourse doit être préparée et soumise par le candidat qui doit présenter sa demande avec la collaboration de l'établissement d'accueil proposé. Par ailleurs, vu le nombre restreint de bourses et la rigueur du processus de sélection notamment, les établissements d'accueil sont invités à être sélectifs dans le choix des candidats qu'ils parrainent. L'évaluation des candidats comporte trois parties, soit l'excellence de la recherche du candidat et du leadership dont il a fait preuve, le mérite de la recherche proposée et la pertinence du milieu de recherche proposé.

Un dossier de candidature doit notamment inclure une description détaillée de la recherche proposée et la déclaration de recherche du directeur de recherche proposé. Ce dernier doit décrire le lien entre ses intérêts/antécédents de recherche et ceux du candidat de même que les avantages mutuels prévus. De plus, la raison pour laquelle la recherche proposée vient compléter les projets de recherche du directeur de recherche doit être présentée. Enfin, les contributions de chacun à la conception et à l'élaboration de la recherche proposée, le milieu de recherche proposé et l'engagement du directeur de recherche doivent être précisés<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada.

<sup>9</sup> \*\*\*\*\*.

<sup>10</sup> \*\*\*\*\*.

<sup>11</sup> Exemples d'engagement : mentorat, occasions de collaboration, de dissémination ou d'application des connaissances et ressources (financement, installations, personnel, par exemple).

---

La description du projet de recherche du SPD est celle-ci : \*\*\*\*\*.

Il est aussi précisé que le SPD a pour objectif \*\*\*\*\*.

*SPD* – \*\*\*\*\*

Suivant sa lettre d'engagement, le SPD recevra \*\*\*\*\* \$ du Programme pour un projet de recherche qui est décrit comme suit : \*\*\*\*\*.

Les SPD \*\*\*\*\* reçoivent une bourse nominative provenant d'un organisme subventionnaire externe constituant un soutien financier. Ces SPD bénéficient d'un encadrement académique d'un professeur et ils sont admis et inscrits à l'Université.

Les faits soumis pour les SPD \*\*\*\*\* et les conditions d'octroi des bourses du Programme notamment démontrent que les SPD ont élaboré et soumis leur propre projet de recherche auquel un professeur de l'Université a accepté de participer. Dans un tel cas, les SPD seraient rémunérés pour des recherches qu'ils effectuent dans le cadre de leur propre projet et demeureraient, en tout temps, maîtres de leur projet et des travaux à réaliser. La caractéristique dominante des montants versés à un SPD dans une telle situation est qu'ils constituent un soutien financier aux études.

En conséquence, les SPD \*\*\*\*\* sont des boursiers du Programme.

Par ailleurs, puisque le SPD du Groupe 2 bénéficie uniquement d'une bourse nominative provenant d'un organisme subventionnaire externe comme soutien financier et suivant les deux cas d'espèce présentés, nous considérons que les travaux de recherches du SPD seraient effectués dans le cadre de son propre projet de recherche. En conséquence, la caractéristique dominante des montants versés est qu'ils constituent un soutien aux études. Les montants versés se qualifient ainsi de bourses. Le SPD est un étudiant.

### **Groupe 3**

Selon les documents consultés et les informations transmises, le SPD du Groupe 3 bénéficie d'un financement qui provient à plus de \*\*\*\*\* % d'un fonds de recherche de l'Université.

Toutefois, la provenance des fonds n'est pas le seul facteur à prendre en considération pour identifier la caractéristique dominante des montants versés. La détermination du



---

statut d'employé ou de boursier d'un SPD doit être faite suivant l'ensemble des faits propres à son dossier.

Nous devons notamment déterminer qui a élaboré le projet de recherche, quels sont les objectifs de celui-ci et à qui profitera principalement les conclusions et les résultats. Par ailleurs, les conditions d'octroi du financement et le rôle de l'organisme subventionnaire et de l'organisme partenaire sont aussi des éléments pertinents.

En conséquence, il n'est pas possible d'identifier la caractéristique dominante des montants versés aux SPD du Groupe 3 qui inclut les SPD bénéficiant d'un financement qui provient à plus de \*\*\*\*\* % d'un fonds de recherche de l'Université. Les montants versés peuvent se qualifier de bourses ou de salaires. Une qualification au cas par cas devrait donc être effectuée.

#### **Groupe 4**

Selon les documents consultés et les informations transmises, le SPD du Groupe 4 bénéficie d'un financement qui provient à \*\*\*\*\* % ou moins d'un fonds de recherche de l'Université.

Toutefois, il ne s'agit pas du seul facteur à prendre en considération pour identifier la caractéristique dominante des montants versés. La détermination du statut d'employé ou de boursier d'un SPD doit être faite suivant l'ensemble des faits propres à son dossier.

Nous devons notamment déterminer qui a élaboré le projet de recherche, quels sont les objectifs de celui-ci et à qui profitera principalement les conclusions et les résultats. Par ailleurs, les sources de financement, les conditions d'octroi, le rôle des organismes subventionnaires et des organismes partenaires sont aussi des éléments pertinents.

En conséquence, il n'est pas possible d'identifier la caractéristique dominante des montants versés aux SPD du Groupe 4 qui inclut les SPD bénéficiant d'un financement qui provient à \*\*\*\*\* % ou moins d'un fonds de recherche de l'Université. Les montants versés peuvent se qualifier de bourses ou de salaires. Une qualification au cas par cas devrait donc être effectuée.

---

## **CONCLUSION**

Selon les informations portées à notre connaissance, l'Université accorde automatiquement le statut de boursier au SPD qui bénéficie uniquement d'une bourse provenant d'un organisme externe comme soutien financier et le statut de salarié au SPD qui bénéficie d'un financement provenant d'un fonds de recherche de l'Université.

Nous considérons que la qualification des montants versés aux SPD des Groupes 1 et 2 faites par l'Université est exacte. Les montants versés à ces SPD se qualifient de bourses. Par contre, pour les SPD des Groupes 3 et 4, il est nécessaire de prendre en considération l'ensemble des faits au dossier du SPD afin de déterminer son statut et, conséquemment, si les montants qui lui sont versés se qualifient de salaires ou de bourses.